

Chers collègues,

le vote du budget est chaque année un moment fort de démocratie. Il est donc essentiel d'attacher à l'exercice de l'élaboration budgétaire une importance toute particulière.

La présente note, qui se différencie à dessein de ce qui existait ces dernières années, a été travaillée comme un vecteur des évolutions à opérer.

Première étape de l'élaboration du budget 2022, le **débat d'orientation budgétaire** est l'occasion de discuter et voter sur les orientations stratégiques majeures voulues et qui serviront de base à la construction du budget initial 2022. C'est donc un moment très important.

Je souhaite en outre qu'il permette de discuter sur une vision pluriannuelle de développement de l'université. Ce débat permettra aussi de consolider ou d'accentuer les orientations déjà développées en 2021.

Au-delà des orientations de 2022, en sus de la gestion de la crise sanitaire qui s'impose à nous dans une large mesure, les **priorités** sont les suivantes :

- amélioration de la situation des BIATSS, avec en particulier une revalorisation de leur rémunération et une stabilisation des services,
- constitution d'une équipe administrative à même de répondre aux enjeux actuels de l'université, dont la première étape a consisté à créer la direction de l'appui à la stratégie et à l'amélioration continue,
- accompagnement au développement de la formation continue et par apprentissage, avec en particulier l'étude sur la mise en place d'un CFA interne,
- soutien à la recherche, aux laboratoires et aux plateformes, aux doctorants, afin que la recherche de l'USPN soit reconnue à sa juste valeur,
- mise en place d'actions transverses formation-recherche dans l'esprit de la proposition pour l'AAP « ExcellenceS »,
- définition d'une véritable politique à l'international en recherchant des alliances européennes, en développant les formations à l'international et pour l'international (e.g. formations en anglais) tout en maîtrisant d'un point de vue académique et financier les formations délocalisées. Une des actions préalables consiste à établir (enfin) le catalogue de nos formations,
- poursuite des travaux de réhabilitation de notre patrimoine,
- poursuite du développement de nos environnements techniques et informatiques,
- aide au montage de projets en réponse à des appels d'offre, que ce soit en recherche, en formation ou pour le développement de notre université.

La mise en œuvre de ces priorités doit se conjuguer avec une situation financière toujours fragile. La prudence est donc de mise mais ne doit pas nous empêcher d'agir, tant au profit de l'établissement que de ses personnels et ses étudiants. En conséquence de quoi les travaux de fiabilisation et d'amélioration de nos outils de pilotage sont devenus un enjeu impératif, qui va mobiliser toute l'université.

Ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un calendrier avec l'objectif du vote du budget initial 2022 par le conseil d'Administration le 10 décembre 2021. Celui-ci doit naturellement prendre en compte le contexte sanitaire actuel.

Les **ressources** de USPN comportent des éléments certains :

- faisant suite à la loi LPR, des financements supplémentaires ont été alloués en 2021 et seront reconduits, en particulier pour une revalorisation des rémunérations dont l'application sera faite le plus tôt possible au vu des décrets et circulaires ; des discussions ont été aussi entamées avec le MESRI pour une revalorisation de la subvention pour charge de service public (SCSP),

- les financements pour création de places (loi ORE, plan de relance et filière santé) en 2019-2020 devraient être pérennisés (0,83Me), et concerner une année pleine pour celles créées en 2020-2021 (0,15Me),
- la CVEC est bien évidemment maintenue,
- outre le budget associé à l'Ecole Universitaire de Recherche (0,5Me) et aux projets déjà acceptés par l'ANR, de nouveaux projets devraient être acceptés pour 2022 par l'ANR, la Région, d'autres collectivités publiques ou l'UE,
- enfin les deux projets de rénovation énergétique acceptés (ex-BU à Villeteuse et bâtiment de l'Illustration à Bobigny), et dont les travaux débuteront en 2022, permettront une amélioration de la situation patrimoniale en 2023.

D'autres ressources sont en attente d'informations :

- Les financements issus de la formation continue et de la formation par apprentissage devront faire l'objet d'une vigilance particulière, et ce dans l'objectif d'être augmentés.
- il s'agit des financements des projets déposés dans le cadre du CPER 2021-2027 dont les résultats devraient être connus avant la fin de l'année 2021 (108,25Me de réhabilitation, 5,1Me de projets scientifiques, 31,2Me via le CROUS),
- et des réponses à l'AAP ExcellenceS : de USPN (21Me demandés) et de Condorcet (35,62Me demandés pour le consortium d'établissements).

Outre les discussions déjà mentionnées afin d'augmenter sensiblement la SCSP, les chantiers suivants vont être dès à présent lancés afin d'augmenter la capacité financière de l'université :

- développement de formations courtes professionnalisantes,
- réponses à des AAP pour la rénovation du patrimoine, et pour des projets recherche ou formation-recherche à l'instar de l'EUR obtenue, une coordination des réponses aux AAP permettra une meilleure gestion collégiale et collective,
- amélioration du processus de recettes et en particulier amélioration du suivi des conventions

Concernant les **dépenses**,

- le mécanisme d'**allocation de moyens** (fonctionnement, investissement, masse salariale) aux UFR et instituts sera revu afin d'assurer une meilleure équité entre les formations pour une enveloppe globale qui, si elle doit tenir compte de l'évolution des effectifs devra être contenue ; les contrats d'objectifs et de moyens (avec les IUT puis les autres institut et UFR) devraient en permettre une concrétisation,
- la politique concernant la **formation initiale** sera maintenue, en particulier pour un respect de l'enveloppe de charges d'enseignement attribuée, de la PRP et du référentiel alloués,
- l'équilibre financier a minima devra être la norme concernant la **formation continue** et la **formation par apprentissage**,
- l'USPN s'engagera aussi sur une analyse des coûts de ses activités, son impact ne se retrouvera éventuellement qu'à partir de 2023.
- concernant les **BIATSS**, il s'agit de continuer les dépréciations et requalifications commencées en 2021 (21+16) en proposant **40 dépréciations et requalifications** pour 2022 afin de stabiliser les services. En 2021, il y avait 7 postes ORE, 1 remplacement et 1 création. Pour les postes supplémentaires créés, cela ne pourra qu'être très modéré et devra résulter des travaux de la commission des postes.
- Par ailleurs, la discussion menée avec le Comité Technique devra finaliser une **revalorisation** des rémunérations des **BIATSS** à travers la partie IFSE du RIFSEEP qui sera mise en œuvre au plus tard début 2022 (0,5Me).
- La mise en place de formations sera poursuivie.
- Concernant les **enseignants et enseignants-chercheurs**, des recrutements spécifiques avaient pu être faits dans le cadre de la loi ORE (10 publications) sur un total de 41 publications de

postes. En 2021, il s'agit de proposer a minima **31 publications de postes**. Là aussi, la répartition des postes résultera des travaux de la commission des postes.

- Concernant les **étudiants** : Maintien de la politique d'exonération des droits d'inscription pour les étudiants en difficulté, d'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires, de la rémunération des moniteurs étudiants au taux 2, des contrats étudiants. L'utilisation de la CVEC sera repensée dans une perspective pluriannuelle afin d'améliorer sensiblement les campus et la vie des étudiants, tout en restant conforme à la réglementation. La réduction de la fracture numérique est encore à l'ordre du jour avec le prêt d'ordinateurs et de connexions réseau.
- Une discussion doit s'engager avec le collège des écoles doctorales, la CR, le CT pour une revalorisation des **contrats doctoraux**.
- Concernant la **recherche**, conformément à la LPR, le dispositif spécifique des CRCT est maintenu pour les SHS, la dotation des laboratoires et des structures fédératives sera augmentée (0,25Me). Les discussions concernant d'une part un rééquilibrage recherche/formation de la bibliothèque, d'autre part un mode de financement du SAIC mieux adapté à la réalité, seront poursuivies. Par ailleurs, il y aura un maintien des postes ATER, des contrats doctoraux et des invitations de chercheuses et chercheurs.
- Concernant l'**international**, un nouveau réseau européen d'universités est en cours de définition (50Ke), le projet avec l'université de Fez (Maroc) étant en cours de discussion. Pour les étudiants : maintien de l'exonération partielle de l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers, maintien des bourses pour la mobilité étudiante à l'international.
- Concernant l'**informatique**, maintien des moyens informatiques selon les priorités qui devront être discutées et arbitrées lors des COS-Informatique (infrastructure, réseau, moyens visio).
- Concernant le **patrimoine**, continuation de la maintenance bâtementaire (0,5Me), de la mise en sécurité et de l'accessibilité des personnes en situation de **handicap** (0,5Me) outre la poursuite des opérations plan de relance et CPER actuelles (bâtiment MathSTIC, bâtiment de l'Illustration). Enfin des études sont en cours pour une réduction des dépenses de flux. Là encore, les discussions en COS-P permettront une meilleure visibilité des opérations à mener.
- Concernant la **vie de campus**, outre les opérations de réhabilitation du patrimoine, maintien des actions en faveur de la culture et du sport,
- Vont être proposées la mise en œuvre d'une structure de recherche et formation **FormaLabs** regroupant les actuels FabLab sur l'université, ainsi que la formalisation de la **Maison des Sciences Numériques**.
- Enfin, une réflexion doit être menée afin de revitaliser la **Fondation** de USPN en ayant les moyens d'une politique au service de l'université.

**POINT N°2 : Marché public de location et de maintenance de copieurs multifonctions et d'imprimantes de proximité**

**Visa :**

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2181-2-1°et R.2161-2 à 5,

Vu le code de l'éducation notamment l'article R.421-20,

Vu la délibération n°2020-76 du conseil d'administration en date du 11 décembre 2020 donnant délégation au président pour conclure, pour le compte de l'université, les contrats, conventions et accords-cadres dont le montant n'excède pas 500 000 €HT

**Délibération : Autorisation du président à signer le marché de location et de maintenance de copieurs multifonctions et d'imprimantes de proximité**

- Le conseil d'administration autorise le président à signer le marché de location et de maintenance de copieurs multifonctions et d'imprimantes de proximité avec la société TOSHIBA tel qu'exposé dans la note jointe à la présente délibération.

**Votants présents ou représentés : 28**

**Pour : 28**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe FOUQUERE



Délibération n°2021-267  
Conseil d'administration  
Séance du 10 septembre 2021

**POINT N°3 : Débat d'orientation budgétaire**

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le document relatif au débat d'orientation budgétaire de l'année 2022 présenté par le Président de l'université.

**Votants présents ou représentés : 31**

**Pour : 27**

**Contre : 2**

**Abstentions : 2**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Le Président de l'université Sorbonne Paris Nord



**UNIVERSITE PARIS XIII (USPN)  
Conseil d'administration du 10 septembre 2021**

**Présentation du marché Location et maintenance de copieurs multifonctions et  
d'imprimantes de proximité  
au Conseil d'Administration**

*Procédure n° 2021A00FS00001*

## IDENTIFICATION DU MARCHÉ :

---

### Objet :

Le présent marché a pour objet l'exécution de prestations de location et de maintenance de copieurs multifonctions et d'imprimantes de proximité pour les différents sites de l'Université Paris XIII (USPN) : Villetaneuse, Bobigny, Saint-Denis et Argenteuil.

A ce jour, le parc de l'université est constitué de 161 copieurs.

L'université a l'ambition de mettre en place des copieurs qui permettent leur utilisation par les agents, les étudiants et les personnes extérieures.

Aussi, la fourniture de lecteurs de cartes professionnelles et de cartes Izly ainsi que la fourniture d'une solution de paiement pour le public extérieur de l'université (qui ne dispose ni de carte professionnelle ni de carte type Izly) a été inclus sous forme de prestations supplémentaires éventuelles que l'université a la possibilité de lever jusqu'à la date de conclusion du marché.

La durée du Marché est de 36 mois fermes ( soit 3 ans), reconductible 1 fois pour une durée de 24 mois (2 ans).

### Marché de location maintenance en cours :

Depuis le 2 janvier 2017, les prestations objet du Marché sont réalisées par l'entreprise Toshiba.

La date d'échéance du marché en cours est fixée au 2 octobre 2021.

### Estimation financière initiale :

L'estimation financière de la dépense annuelle totale sur le nouveau marché a été fixée au même montant que la dépense annuelle du marché en cours soit **200 000 €HT** (pour un total de 1 million d'euros HT sur 60 mois). Cette estimation se justifie par le fait que, bien que les prestations demandées dans le cadre du nouveau marché sont supérieures à celle demandées dans le cadre du marché en cours, la durée prévue des locations est plus longue (60 mois au lieu de 48 mois). En effet, les entreprises de location d'appareils de reprographie appliquent des prix de location dégressifs en fonction de la durée de la location. Plus la durée est longue, moins les prix sont élevés.

## PROCEDURE DE PASSATION :

---

- ◆ Publicité : 18/04/2021
- ◆ Date limite de remise des offres : 31/05/2021 à 12h00

- ◆ Commission d'ouverture des plis : 07/06/2021 à 12h00

Deux plis sont arrivés dans les délais, celles des entreprises TOSHIBA et RICOH.

- ◆ Analyse : effectuée par le service de la reprographie centrale sous la responsabilité de Pierre PAUSICLES et par le SAJIMA ;

- ◆ Commission d'attribution : 06/07/2021 à 10h30

### Critère d'analyse des offres :

<i>Libellé</i>	<i>Ponderation</i>
<b>Prix €TTC des prestations</b>	<b>55%</b>
<b>Valeur technique des offres</b>	<b>30%</b>
<b>Démarche environnemental et sociale</b>	<b>15%</b>

- ◆ Commission d'attribution en présence de :
  - pour la Présidence :
    - Christine FERNANDEZ, Cheffe du cabinet de la présidence ;
  - pour le service prescripteur :
    - Pierre PAUSICLES, Responsable de la reprographie centrale ;
  - pour le conseil d'administration :
    - Pierre GERARD, Administrateur en charge du développement durable ;
  - pour le SAJIMA :
    - Félématou SYLLA, juriste achats et marchés publics.

### PROPOSITION DU CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE :

A l'issue de l'analyse des offres et de la tenue de la commission d'attribution, la commission d'attribution propose au conseil d'administration de valider l'attribution du marché à l'**ENTREPRISE TOSHIBA**.



## JUSTIFICATIONS DE LA PROPOSITION DU CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE :

---

L'offre de l'entreprise **TOSHIBA** propose le meilleur rapport technico-économique au regard des critères de pondération énumérés dans le règlement de consultation des entreprises.

La proposition retenue présente les caractéristiques principales suivantes :

*Pour les caractéristiques sur lesquels l'offre de Ricoh diffère, la proposition de Ricoh est indiquée.*

- à consommation égale, le montant total du marché est estimé à la somme de 958 271,76€HT (hors services sur devis) soit 1 149 926,10 €TTC pour les prestations de location et de maintenance des copieurs, imprimantes et solutions numériques associées ; les tarifs de maintenance et de location des solutions logicielles sont plus avantageuses que dans le marché en cours ;  
*Avec l'offre de Ricoh, à consommation égale, le montant du marché serait de 942 605,71 €ht (1 131 126,85 €ttc).*
- les **COPIEURS** et l'**IMPRIMANTE** proposés sont techniquement **PERFORMANTS** ;  
*Le matériel proposé par Ricoh est globalement moins performant.*
- un **ESPACE CLIENT** dédié sur sa plateforme en ligne « Support By Toshiba » permettant notamment de suivre les commandes de matériels, de commander des consommables d'effectuer et de suivre le traitement des demandes d'intervention et d'effectuer des réclamations ;
- la **LIVRAISON** du matériel sous 10 **JOURS** maximum ;  
*En comparaison, Ricoh propose une livraison sous 21 jours.*
- la **LIVRAISON** des **CONSOMMABLES** sous 48 **HEURES** ; la demande de livraison peut être **AUTOMATIQUE**. L'appareil envoie de façon autonome une demande d'approvisionnement à Toshiba lorsque le niveau de consommation d'un des consommables atteint un seuil critique prédéfini par l'université ;
- la fourniture de **LECTEURS DE CARTES** professionnelles et de cartes étudiantes (type Izly) ainsi que deux solutions de paiement pour les personnes extérieures à l'université qui ne disposent pas de carte professionnelle ou étudiante ;
- un **LOGICIEL DE GESTION** « **GESPAGE** » qui permet notamment de superviser les droits attribués aux utilisateurs et aux services/composantes, les coûts liés aux appareils ;
- les prestations de **MAINTENANCE PREVENTIVE** et **CORRECTIVE** sont réalisées du lundi au vendredi sur une amplitude horaire de 9 heures (9h à 18h) avec mise à disposition d'un centre d'appel téléphonique sur le même créneau horaire ; certaines prestations de maintenance préventive ou interventions mineures sont réalisés à distance via une solution de télémaintenance intégrée aux appareils ; Les interventions sont réalisées dans un délai de 4 heures maximum ;

- un MATERIEL DE PRET temporaire est mis à la disposition de l'université en cas de panne allant au-delà de 48 heures ;  
*En comparaison, Ricoh ne propose pas ce service.*
- un service gratuit de collecte et recyclage des toners en fin de vie ;
- le matériel proposé est recyclable à 98%.

La proposition technique et financière présentée par Toshiba est conforme aux résultats souhaités lors de la consultation des entreprises.

L'entreprise TOSHIBA s'est par ailleurs engagée :

- à réserver tous les ans 6 066 heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi :  
*En comparaison, Ricoh propose de réserver 1 800 heures sur toute la durée du marché (5 ans) alors que Ricoh dispose d'un effectif en France plus important que celui de Toshiba ;*

Cet engagement se concrétisera par le recrutement de 10 attachés commerciaux sur les 36 premiers mois du marché ;

- à partir de l'année 2022, à utiliser uniquement des véhicules hybrides à basse émission en Dioxyde de carbone (85 et 75 g/km) pour le déplacement de ses salariés ;  
pour information,  
*En comparaison, Ricoh ne dispose ni de véhicule hybride ni de véhicule électrique dans son parc auto et n'a pas indiqué d'évolution à venir ; les pénalités pour non-respect des obligations du marché ont été fixées à 100 €TTC par manquement auquel s'ajoutent une pénalité complémentaire dont le montant est progressif selon la durée du manquement (25€/ jour la 1ère semaine, 75€TTC/ jour la 2ème semaine, etc) ;*

#### **NOUVEAUTES A VENIR AVEC LE NOUVEAU MARCHÉ :**

---

- Généralisation des lecteurs de badges professionnels sur les copieurs multifonctions installés dans les services et composantes ;
- Location des imprimantes de proximité exclusivement dans le cadre du marché ;
- Location de copieurs et d'imprimantes reconditionnés (à partir du 37<sup>ème</sup> mois de marché).

#### **ELEMENTS DONT LA MISE EN PLACE DOIT ÊTRE ENVISAGÉE EN VUE DE RÉDUIRE LE COUT DE LA REPROGRAPHIE**

---

- Inciter chaque agent des 5 sites de l'USPN, lorsque cela est possible, à réduire son nombre d'impression en :
  - se munissant d'un ordinateur portable lors des réunions ;
  - en réalisant les impressions en noir et blanc et en recto verso ;

- évitant d'imprimer les pages et les images inutiles (notamment pour les impressions de pages internet) ;  
*Justification 1 : L'acquisition de papier à l'USPN entraîne une dépense annuelle moyenne de 52 000 €ht (62 400 €ttc). La réduction du nombre d'impressions réduira ce poste de dépense.*  
*Justification 2 : Le coût de la maintenance des copieurs est déterminé par le nombre d'impression réalisé sur chaque copieur (les impressions en couleur entraînant un coût plus important que celles en n&b). La réduction du nombre d'impression réduira ce poste de dépense.*
  
- Inciter les agents des 5 sites de l'USPN à réaliser leurs travaux d'impressions, d'un volume égal ou supérieur à 100 pages, auprès du service de la reprographie centrale (notamment les cours, fiches de TD, etc) ;  
*Justification : la reprographie centrale loue du matériel de reprographie très haut débit ; les tarifs d'impression appliqués aux services et composantes de l'USPN pour les travaux réalisés sur ce matériel sont inférieurs (0,026 €ht par page imprimée en noir & blanc et 0,40€ht par page imprimée en couleur) au coût par page réglé par les services et composantes pour les copieurs et les imprimantes (avec le marché en cours : 3,50 €ht la page en noir & blanc pour les copieurs, 7,50 €ht la page en noir & blanc pour les imprimantes, 32 €ht la page en couleur pour les copieurs et les imprimantes / avec la nouvelle offre de Toshiba : 2,40 €ht par page imprimée en noir & blanc et 24€ht par page imprimée en couleur ).*
  
- Soumettre l'achat et la location de petites imprimantes en dehors du présent marché à l'autorisation conjointe et expresse du service central de la reprographie et de la direction des systèmes d'information ; remplacer ces imprimantes, à leur obsolescence, par des imprimantes louées dans le cadre du marché ;  
*Justification : Les services et composantes de l'USPN disposent de petites imprimantes de bureau, acquis en dehors du marché actuel. Le nombre de ces matériels est indéterminé à ce jour. L'USPN dispose d'un marché de fourniture de consommables d'impression (hors papiers) pour ces imprimantes dont le montant annuel moyen s'élève à 31 000 €ht (37 200 €ttc). L'arrêt des achats de petites imprimantes non essentielles par les services et composantes ainsi que l'acquisition d'imprimantes dans le cadre exclusif du Marché à venir en réduiront ce poste de dépense.*  
*De plus, ces acquisitions hors marché étant réalisées individuellement par différents services et composantes, les conditions de garanties et de maintenance ne sont pas maîtrisées et diffèrent selon les contrats. Pour rappel, dans le cadre du Marché, la fourniture des consommables et la maintenance du matériel pour les copieurs et imprimantes sont inclus.*

L'application de ces recommandations permettrait à l'USPN de réduire ses dépenses sur le segment d'achat de l'impression reprographie notamment sur la maintenance des copieurs et l'achat de consommables d'impression dont le papier.